



**AS/Mig/Inf (2021) 02**

25 mars 2021

Fmdocinf02\_2021

Original : anglais

## **Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées**

### **Pour une politique européenne relative aux diasporas**

Rapporteur : M. Paulo Pisco, Portugal, SOC

Résumé des réponses des parlements nationaux des Etats membres au questionnaire du Centre européen de recherche et de documentation parlementaires (ECPRD) sur les questions liées à la diaspora

Question	Existe-t-il une différence terminologique importante entre le terme diaspora et le terme émigrés ?	Combien y a-t-il d'organisations de diaspora/d'émigrés enregistrées dans votre pays ? Quel est le nombre d'organisations de votre pays présentes dans d'autres pays ?	Existe-t-il une loi qui régit la coopération de votre pays et de sa diaspora/ses émigrés ?	Existe-t-il dans votre parlement un organe de travail en charge des questions relatives à la diaspora ?	Existe-t-il un document/une stratégie de l'État qui intègre et traite de la coopération de l'État avec la diaspora/les émigrés ?	Dans votre pays, quelle autorité étatique et quels mécanismes traitent des questions relatives aux émigrés/à la diaspora ?	Objectifs stratégiques de la politique en matière de diaspora et informations supplémentaires
<b>Albanie</b>	La loi met uniquement l'accent sur la migration à des fins d'emploi et les émigrés économiques.	Sans objet / Sans objet	La loi n° 9668 du 18 décembre 2006 "pour des raisons liées à l'emploi"	S.O.	En juin 2010 ont été approuvés la "stratégie de réintégration des ressortissants albanais rentrés en Albanie de 2010 à 2015" et son plan d'action. Ce plan comporte 42 mesures et activités visant les ressortissants albanais qui rentrent volontairement dans leur pays.	Ministère de la Protection sociale et de la Jeunesse ; ministère des Affaires étrangères. Le ministre des Affaires étrangères à la charge de la protection des droits et des intérêts des immigrés albanais, en coopération avec les autres pouvoirs publics.	Les mesures visent à faciliter le retour et la réintégration des ressortissants albanais après leur retour au pays.
<b>Andorre</b>							
<b>Arménie</b>					o Double nationalité (2007)	o Ministère de la Diaspora (2008)	o Culturel o Politique o Économique

							o Politique de retour des travailleurs émigrés
<b>Autriche</b>	Aucune définition de la diaspora	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Non</li> <li>o Il existe un registre des associations qui figure sur le site internet du ministère fédéral autrichien de l'Intérieur</li> </ul>	Non	S.O.	Le "Plan d'action national" (PAN) traite de la politique d'intégration des gouvernements provinciaux, des autorités locales, des communes, des partenaires sociaux et de la Fédération.	Le ministère fédéral de l'Intérieur, mais également le ministère fédéral de l'Europe. Les organisations d'émigrés peuvent bénéficier d'une aide financière, au même titre que n'importe quel autre type d'ONG.	Le PAN d'intégration est censé fournir une plateforme structurée pour la coopération nationale de tous les acteurs concernés afin de réussir et d'optimiser la mise en œuvre des mesures d'intégration. Outre les lignes directrices générales de la politique d'intégration, le PAN aborde de manière approfondie les difficultés, les principes et les objectifs des domaines d'action suivants : langue et éducation, travail et emploi, État de droit et valeurs, santé et questions sociales, dialogue interculturel, sports et loisirs, ainsi que le cadre de vie et la dimension régionale de l'intégration.
<b>Azerbaïdjan</b>					o Reconnaissance de la diaspora (2009)	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Service national des migrations</li> <li>o Commission nationale des relations avec la diaspora</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Principalement politique</li> <li>o Économique</li> </ul>

						o Congrès des Azéris du monde	
<b>Belgique</b>	S.O.	S.O./S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	<p>L'autorité nationale n'est pas mentionnée, mais il existe deux organisations en charge des émigrés. Par exemple, l'organisation francophone est l'UFBE (l'Union francophone des Belges à l'étranger), créée en 1967, qui réunit et représente toutes les catégories de Belges à l'étranger : les agents des organisations internationales, les artistes, les cadres et techniciens, les commerçants, les coopérants officiels, les enseignants, les étudiants, les expatriés et les émigrés, les experts internationaux, les missionnaires, les employés. Il existe également quelques clubs belges qui représentent des initiatives locales.</p>	<p>Voici quelques domaines parmi d'autres dans lesquels l'association s'emploie à apporter des solutions à la fois à des problèmes généraux et à des cas précis : les problèmes sociaux, d'étude, d'emploi, les problèmes fiscaux et administratifs, ainsi que les questions de double nationalité, de droit de vote, etc. Elle vise à mettre (indirectement) en relation les Belges qui quittent le pays avec ceux qui vivent déjà à l'étranger.</p>

<b>Bosnie-Herzégovine</b>							
<b>Bulgarie</b>			<ul style="list-style-type: none"> <li>o La Constitution bulgare</li> <li>o Une loi spécifique à la diaspora (loi relative aux Bulgares et aux communautés bulgares de l'étranger)</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>o Nationalité des personnes "d'origine bulgare"</li> <li>o Reconnaissance de la double nationalité</li> <li>o Caractère obligatoire du vote en personne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Agence nationale des Bulgares à l'étranger</li> <li>o Forum</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Culturel</li> <li>o Autres: la majorité de sa diaspora réside dans l'UE</li> <li>o Absence d'intérêt de la société pour cette question</li> </ul>
<b>Croatie</b>	<p>La "loi relative aux relations entre la République de Croatie et les Croates de l'étranger" emploie les deux termes "émigrés" et "diaspora". Le terme "émigrés" désigne avant tout les Croates hors de Croatie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o En 2013-2014, la Croatie comptait 609 associations nationales, 434 associations ethniques et 7 428 associations culturelles.</li> <li>o Il existe plusieurs milliers d'organisations nationales de la diaspora présentes dans d'autres pays, un nombre trop important pour être précisément défini.</li> </ul>	<p>La "loi relative aux relations entre la République de Croatie et les Croates de l'étranger". + La Constitution croate</p>	<p>La commission des Croates de l'étranger (elle permet d'établir et de contrôler la politique et approuve les textes législatifs et autres textes normatifs).</p>	<p>La "Stratégie des relations entre la République de Croatie et les Croates de l'étranger". Il existe un site internet qui permet d'obtenir davantage d'informations, mais il est uniquement consultable en croate.</p>	<p>L'Agence nationale des Croates de l'étranger. Il existe un certain nombre de programmes et de projets qui dispensent une aide aux communautés croates dans le monde entier. Cette aide est mise en œuvre par le biais d'appels d'offres publics dans le domaine de la coopération culturelle, éducative, scientifique, sportive et autres. + Forum de dialogue (Comité consultatif des Croates de l'étranger)</p>	<p>Ces programmes et politiques visent à renforcer le statut juridique et concret des communautés ethniques croates et des minorités croates dans d'autres pays et à présenter des propositions de mesures visant à améliorer la coopération globale afin de réaliser et de protéger leurs droits et de préserver leur identité nationale. Ils ont également pour objectif de promouvoir toutes les formes de coopération qui concernent les intérêts des Croates vivant dans les pays voisins (nationalité extérieure et droit de vote / politisation des droits de la diaspora).</p>

<b>Chypre</b>							o Reconnaissance de la double nationalité
<b>République tchèque</b>	Il n'existe pas en tchèque de différence terminologique importante entre le terme de diaspora et celui d'émigrés.	o Il existe uniquement une organisation de la diaspora/des émigrés dans le pays, qui concerne l'éducation.  o Non	Non	Non	Les questions relatives aux émigrés sont régies par les résolutions du gouvernement. La stratégie nationale est définie par le "Programme d'aide au patrimoine culturel tchèque à l'étranger"	Cela dépend du sujet, il n'existe pas d'autorité unique. En République tchèque, le seul soutien est celui de l'État par le biais des programmes du ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports et de leur mise en œuvre. Il existe deux programmes: les cours d'enseignement supérieur à l'étranger et l'aide aux communautés de compatriotes à l'étranger.	Encourager l'enseignement et l'apprentissage de la langue tchèque à l'étranger, notamment par l'aide accordée aux cours de langue et de littérature tchèques établis dans plus de 40 universités réparties dans 24 pays du monde.
<b>Danemark</b>							o Reconnaissance de la double nationalité (sous conditions)

Estonie	Aucune différence	<p>o En 2014, il existait plus de 300 associations de culture nationale</p> <p>o Le ministère de l'Éducation et des Sciences a la liste des organisations établies par les Estoniens de l'étranger.</p>	Non	Non	<p>Le Gouvernement estonien a adopté le "Programme pour les compatriotes". Le ministère de l'Éducation et des Sciences soutient l'enseignement de la langue estonienne et les écoles estoniennes présentes à l'étranger, fournit de la documentation ; il existe des bourses pour les jeunes et les Journées estoniennes sont organisées dans les communautés estoniennes du monde entier. En outre, le ministère de la Culture soutient les projets culturels visant à faciliter les contacts entre les centres estoniens et les sociétés estoniennes à l'étranger et l'État estonien, les communes, les organisations culturelles et les organisations non gouvernementales. + En 2009 une stratégie nationale de mobilisation de la diaspora.</p>	<p>Le ministère de l'Éducation et des Sciences + le ministère de la Culture + la fondation "Intégration et migration de nos concitoyens". Les activités sont financées par le ministère de la Culture et le ministère de l'Éducation et des Sciences.</p>	<p>Soutenir les institutions éducatives, la culture, les systèmes d'archivage et le retour.</p>
---------	-------------------	---	-----	-----	--	---	---

Finlande	Aucune différence	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Information non disponible</li> <li>o En 2015, il existait 521 organisations présentes dans 37 pays.</li> </ul>	Non	Non	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Programme spécial pour la diaspora finlandaise (2006)</li> </ul>	<p>Le ministère de l'Éducation et de la Culture, mais nous ne disposons pas d'informations sur ses actions. Par ailleurs, le Parlement finlandais des expatriés (PFE), qui est une organisation non officielle, un forum coopératif pour les Finlandais qui vivent à l'étranger, traite des questions relatives aux émigrés: il donne des informations sur les questions relatives aux Finlandais expatriés; il a pour rôle d'influencer les autorités afin qu'elles prennent en compte les préoccupations des Finlandais expatriés.</p>	<p>L'objectif du PFE est d'influencer les autorités finlandaises pour qu'elles prennent en compte les préoccupations des Finlandais expatriés lors du processus décisionnel (il existe un site web qui permet d'obtenir de plus amples informations sur ces stratégies et objectifs, mais il n'est disponible qu'en finnois).</p>
----------	-------------------	--	-----	-----	---	--	---



France	<p>Les membres de la diaspora sont appelés les "Français de l'étranger". Au 31 décembre 2013, 1 642 953 personnes étaient inscrites sur les registres des consulats français à l'étranger. Il s'agit d'un chiffre non exhaustif, puisque l'enregistrement des Français auprès des consulats n'est pas obligatoire.</p>	S.O.	S.O.	<p>Depuis la réforme constitutionnelle de juillet 2008, "les Français de l'étranger sont représentés à l'Assemblée nationale et au Sénat". La répartition de ces circonscriptions est la suivante: six députés pour les Français résidant en Europe, deux pour les Français qui résident en Amérique et en Afrique et un pour ceux qui résident en Asie ou en Océanie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Les politiques élaborées</li> <li>o La nationalité française des membres de la communauté de la diaspora</li> <li>o Le droit de vote</li> <li>o La reconnaissance de la double nationalité</li> </ul>	<p>Les conseils consulaires ont été créés pour représenter les Français de l'étranger. Quatre cent quarante-trois conseils élus dans 130 circonscriptions. Ces conseils ont un rôle consultatif pour les demandes de subvention, les allocations/bourses, l'attribution de fonds. Il existe également une assemblée des Français de l'étranger, composée de 90 conseillers dans 15 circonscriptions, qui recouvrent l'ensemble du monde. Elle représente l'interlocutrice du gouvernement sur la situation des Français de l'étranger et les politiques menées à leur sujet. Elle attribue également certaines subventions, allocations/bourses, fonds.</p>	<p>Les objectifs sont essentiellement économiques, politiques, juridiques et culturels (143 instituts français et centres culturels, 500 écoles et lycées français)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Autres: un des principaux pays d'accueil de l'UE</li> <li>o Approche globale à l'égard de la diaspora</li> <li>o L'Assemblée nationale française compte 12 sièges pour les représentants de la diaspora.</li> </ul>
--------	--	------	------	--	--	---	--

<p style="text-align: center;"><b>Géorgie</b></p>	<p>Définition précise de la diaspora: "l'intégrité des compatriotes/expatriés résidant à l'étranger" (donnée par la loi de 2012 "relative aux compatriotes/expatriés résidant à l'étranger et aux organisations de la diaspora").</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Chiffre difficile à donner</li> <li>o Plus de 200 organisations de la diaspora à l'étranger. La plupart d'entre elles prennent part à la vie sociale et promeuvent la culture et la langue géorgiennes, etc.</li> </ul>	<p>La loi "relative aux compatriotes/expatriés résidant à l'étranger et aux organisations de la diaspora", adoptée en 2011, permet d'accorder aux expatriés 30 jours de voyage sans visa, l'accès à l'éducation financée par l'État, etc.</p>	<p>La commission parlementaire relative aux questions de la diaspora et du Caucase, qui coordonne les travaux sur l'élaboration de la politique migratoire de l'État en mettant l'accent sur la diaspora géorgienne.</p>	<p>Le document des données et orientations fondamentales pour 2014-2017 donne la priorité aux activités des services du ministre d'État chargé des questions relatives à la diaspora.</p>	<p>Les services du ministre en charge des questions relatives à la diaspora, dont la principale mission est de maintenir des relations étroites et constantes avec les ressortissants géorgiens qui vivent à l'étranger. Plusieurs projets importants sont mis en oeuvre au sujet des émigrés et des représentants de la diaspora à l'étranger, qui bénéficient du soutien de diverses organisations internationales. C'est le cas, par exemple, du "Retour temporaire de ressortissants qualifiés visant à renforcer les capacités gouvernementales et institutionnelles en associant la diaspora au développement" ou de la "Promotion d'une migration bien gérée entre l'UE et la Géorgie", etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o L'Agence de développement du service public du ministère de la Justice</li> <li>o Le ministère des Personnes déplacées</li> <li>o Le ministère de l'Intérieur</li> </ul>	<p>La législation géorgienne et les conventions internationales ratifiées par la Géorgie représentent le fondement juridique de la protection des droits de l'ensemble des citoyens qui résident en Géorgie, y compris les minorités nationales parmi lesquelles figurent les diasporas historiques des Arméniens, des Azéris, des Russes, des Ossètes et des Abkhazes. Il existe un soutien indirect sous la forme des fonds alloués par le budget national aux services du ministre d'État en charge des questions relatives aux diasporas. Cette somme s'élevait en 2015 à 1 million GEL (450 000 USD)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Autres: pays d'émigration.</li> </ul>
---	---	--	---	--	---	---	--

<p><b>Allemagne</b></p>	<p>La notion de diaspora va au-delà de celle d'émigration, puisqu'elle désigne également le milieu de vie des émigrés et une minorité religieuse nationale. Mais seul le terme d'émigration est utilisé comme notion juridique en droit allemand.</p>	<p>Non/Non</p>	<p>Une seule disposition régit la coopération de l'État avec les organisations d'émigrés; elle prévoit la mise en place d'un service chargé d'informer et de conseiller les associations en rapport avec les émigrés. Il existe également une "loi relative à la protection des émigrés", mais qui n'impose à l'État aucune obligation de coopération.</p>	<p>La commission des affaires intérieures du Bundestag</p>	<p>S.O.</p>	<p>L'Office fédéral de l'administration, une autorité fédérale qui relève du ministère fédéral de l'Intérieur. Ce service est en charge des questions d'émigration.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Les politiques élaborées <ul style="list-style-type: none"> <li>o Reconnaissance de la double nationalité (sous conditions) <ul style="list-style-type: none"> <li>o Culturel (870 programmes linguistiques et culturels dans les établissements scolaires locaux à l'étranger)</li> </ul> </li> <li>o Autre: un des principaux pays d'accueil de l'UE</li> <li>o Approche globale de la diaspora.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Grèce</b></p>	<p>Il existe une différence: le terme "émigré" désigne un individu, tandis que celui de "diaspora" est principalement utilisé pour désigner une communauté d'émigrés/ethnique, mais le sens officiel est le même.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Aucune information disponible</li> <li>o Environ 3 000 communautés, organisations et associations nationales et locales.</li> </ul>	<p>L'article 108 de la Constitution hellénique, ainsi que la loi 3480/06 relative au rôle consultatif, de conseil, revendicatif et de soutien joué par le SAE (Conseil mondial des Hellènes de l'étranger) auprès de l'État grec, mais qui est uniquement disponible en grec.</p>	<p>Il s'agit de la commission spéciale permanente des Grecs de l'étranger: elle a pour tâche de préserver et de promouvoir les relations et les liens de l'Assemblée nationale et du peuple grec dans le monde entier.</p>	<p>S.O.</p>	<p>Le Secrétariat général des Grecs de l'étranger. Il existe également le Conseil mondial des Hellènes de l'étranger (SAE) précité, prévu par la Constitution; le Secrétariat général des Grecs de l'étranger (SGGE), qui relève du ministère des Affaires étrangères, est en charge de la planification, de la coordination et de la mise en oeuvre de la politique relative aux Hellènes de la diaspora.</p>	<p>La planification, coordination et mise en oeuvre de la politique relative aux Hellènes de la diaspora. L'objectif poursuivi est l'expression de toutes les ressources de l'hellénisme dans le monde entier. Le financement des autorités publiques grecques ou étrangères n'est pas régulier, à l'exception du SAE, qui est financé chaque année à hauteur d'environ un quart du budget du SGGE.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Autre: la crise a fait fuir la population grecque dans le reste de l'UE.</li> </ul>

<p><b>Hongrie</b></p>	<p>Aucune différence</p>	<p>S.O.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o En 2015, le Conseil de la diaspora hongroise comptait 83 membres officiellement inscrits. Parmi ces membres figurent également les organisations religieuses et les groupes de scouts.</li> </ul>	<p>La plus importante est la "loi relative à l'expression de la cohésion nationale". Elle déclare que l'ensemble des membres et communautés de la nation hongroise appartiennent à une seule et même nation hongroise par le biais d'une coopération fondée sur le respect mutuel d'États égaux, démocratiques et souverains.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o La Constitution hongroise</li> <li>o La loi particulière de restriction territoriale (loi relative aux Hongrois vivant dans les pays voisins)</li> <li>o La loi consacrée aux travailleurs migrants en Europe (2007).</li> </ul>	<p>Le Parlement hongrois compte plusieurs organes et institutions en charge des questions relatives à la diaspora.</p>	<p>Un document adopté en 2011, intitulé "Politique applicable aux communautés hongroises de l'étranger", fait la synthèse des objectifs des politiques menées à l'égard des communautés hongroises à l'étranger.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Les stratégies nationales (2013 et 2017)</li> <li>o La stratégie pour la nouvelle diaspora (2016)</li> </ul>	<p>Le Secrétariat d'État aux communautés hongroises de l'étranger. Le mécanisme national prévu pour la diaspora hongroise est une procédure de naturalisation simplifiée. Il n'est pas nécessaire d'avoir une résidence permanente en Hongrie. Il concerne principalement les personnes dont les ancêtres ont été privés de la nationalité hongroise pour des raisons historiques. En outre, certains droits de vote sont étendus aux ressortissants hongrois qui vivent hors des frontières. Il existe par ailleurs de nombreux programmes associés aux missions culturelles. Des forums de dialogue et des conseils de la diaspora ont également été mis en place.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Citoyenneté extérieure et droit de vote; politisation de ces droits; reconnaissance de la double nationalité</li> <li>o Autres: Prix destinés aux Hongrois de l'étranger <ul style="list-style-type: none"> <li>o Chaîne de télévision</li> <li>o Subventions accordée aux Hongrois de l'étranger.</li> </ul> </li> </ul>
-----------------------	--------------------------	--	---	--	--	--	--

<b>Islande</b>	Non	S.O./Non	Non	Il semble que ce soit le cas, mais il ne s'agit pas d'un organe spécialisé	Le parlement a adopté une résolution portant sur un plan d'action sur les questions relatives aux migrants du 29 mai 2008, mais ce texte est uniquement disponible en islandais.	La Direction de l'immigration, qui est en charge du traitement des permis de séjour, des visas, des demandes de nationalité et des demandes d'asile. Aucun mécanisme mentionné.	Traitement des permis de séjour, visas, demandes de nationalité et demandes d'asile.
<b>Irlande</b>			o La Constitution irlandaise		o Reconnaissance de la diaspora (1998)	<ul style="list-style-type: none"> <li>o L'Unité des Irlandais de l'étranger</li> <li>o Forum économique irlandais mondial</li> <li>o Réseau irlandais mondial</li> <li>o Ministre de la Diaspora (2014)</li> <li>o Ministère des Affaires étrangères et du Commerce</li> <li>o Ministère du Taoiseach</li> <li>o Ministère de l'Éducation, des Compétences et des Entreprises</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Reconnaissance de la double nationalité</li> <li>o Programme d'aide aux émigrés</li> <li>o Programme travail en Irlande</li> <li>o Programmes d'intégration</li> <li>o Les politiques élaborées</li> <li>o Droit de vote</li> <li>o Autres: la crise a poussé la population du pays à s'installer ailleurs au sein de l'Union européenne</li> <li>o L'Angleterre est le principal lieu de résidence de la diaspora irlandaise</li> <li>o La St Patrick</li> </ul>

<b>Italie</b>					o Il s'agit de la plus ancienne stratégie élaborée en matière de diaspora dans les États membres du Conseil de l'Europe (dans les années 1950)	o Stratégies de décentralisation de la diaspora	o Reconnaissance de la double nationalité o Économique (programme visant à permettre aux retraités et aux émigrés d'obtenir des droits à retraite en Italie)
<b>Lettonie</b>						o L'ambassadeur de la diaspora (2011)	o Reconnaissance de la double nationalité (sous conditions)
<b>Liechtenstein</b>							
<b>Lituanie</b>	En règle générale, le terme diaspora est uniquement employé de manière occasionnelle dans les actes juridiques, ainsi que pour parler d'émigration. Ce terme désigne en général les personnes émigrées il y a longtemps, par opposition aux émigrés.	o Les organisations de la diaspora/des émigrés sont représentées par la Communauté lituanienne mondiale o Oui, plus de 100; il existe des organisations de la Communauté lituanienne présentes dans 36 pays du monde.	Non	La commission mixte du Seimas de la République de Lituanie et la Communauté lituanienne mondiale.	Il n'existe pas de stratégie nationale, mais le programme "La lituanie dans le monde", qui est approuvé par le gouvernement	Le ministère des Affaires étrangères, en coopération avec le ministère de l'Éducation et des Sciences et le ministère de la Culture. Il existe divers mécanismes, principalement culturels, financés par le programme "La Lituanie dans le monde", qui sont mis en oeuvre par 13 institutions étatiques.	Le principal objectif est de financer divers projets, essentiellement culturels, des communautés lituaniennes de l'étranger.
<b>Luxembourg</b>							o Aucune stratégie o Reconnaissance de la double nationalité
<b>Malte</b>					o Reconnaissance de la double nationalité	o Direction des Maltais de l'étranger	
<b>Monaco</b>							

<b>Monténégro</b>							
<b>Pays-Bas</b>	Non	Non (mais il existe une base de données des organisations d'immigrés aux Pays-Bas) / Non	La "loi électorale", qui comporte des dispositions particulières sur les électeurs à l'étranger.	Aucun organe particulier en charge des questions d'émigration.	Non	Cela dépend de la question: soit le ministère des Affaires étrangères, soit le ministère des Affaires sociales et de l'Emploi. Aucun mécanisme mentionné.	o Reconnaissance de la double nationalité (sous conditions)
<b>Macédoine du Nord</b>	Non	o S.O. o Il semble que les informations soient communiquées par les missions consulaires et diplomatiques, les associations et les communautés religieuses, les organes étatiques et les ONG.	Il n'existe aucune loi relative à la diaspora, mais la question est régie par la Constitution et la loi relative aux affaires étrangères (Journal officiel n° 46/2006, article 8).	S.O.	Oui, la Résolution relative à la politique migratoire, qui est adoptée tous les ans.	Cela relève de la compétence du ministère des Affaires étrangères et de l'Agence pour l'émigration (organe étatique distinct). Un budget est alloué chaque année aux associations pour des projets présentant un intérêt pour la diaspora, comme l'apprentissage de la langue, la promotion du pays, etc.	Créer des conditions propices au retour des émigrés au pays et à l'inclusion des émigrés dans la vie publique et économique du pays, ainsi que renforcer et faire progresser les relations avec les émigrés et leurs organisations.

Norvège	Non	Il n'existe pas de chiffre exact / Non	Aucune loi particulière, car la législation et la réglementation pertinentes dépendent du sujet: loi relative à la nationalité norvégienne, loi relative aux établissements scolaires privés, loi relative à l'assurance nationale, etc.	Il varie en fonction du sujet.	Non	Elle varie en fonction du sujet, mais le ministère des Affaires étrangères est généralement compétent pour l'aide aux Norvégiens de l'étranger. Les organisations d'immigrés en Norvège peuvent demander une aide publique sur le fondement des mêmes dispositions que les autres ONG. L'aide financière est dispensée aux niveaux local, régional et national. Certaines aides publiques sont spécialement destinées aux organisations d'immigrés. Elles sont allouées par la Direction de l'intégration et de la diversité. Par ailleurs, dans plusieurs pays du monde, l'Église norvégienne de l'étranger fonctionne comme une communauté de diaspora.	S.O.
---------	-----	--	--	--------------------------------	-----	---	------



<p><b>Pologne</b></p>	<p>Le droit polonais ne comporte aucune définition légale de ces termes.</p>	<p>o Il existe une base de données à ce sujet, mais il est impossible de résumer l'intégralité des organisations d'émigrés présentes dans l'ensemble du pays.</p> <p>o Oui, l'Office statistique central de Pologne a créé une base de données des organisations et institutions de la diaspora polonaise à l'étranger. Cette base de données comporte plus de 3 000 organisations de la diaspora polonaise à l'étranger.</p>	<p>Le fondement juridique général et le cadre de la politique menée par le gouvernement à l'égard de la diaspora polonaise figurent dans la Constitution polonaise. La "loi relative au rapatriement" est entrée en vigueur le 1er janvier 2001. En outre, en mars 2008 a été adoptée la "loi relative à la Charte des Polonais" pour les personnes qui déclarent appartenir à la nation polonaise; en mars 2012 le Conseil des Ministres a adopté un document intitulé "Priorités de la politique étrangère polonaise pour 2012-2016" qui énumère les principales orientations et missions de la politique étrangère polonaise.</p>	<p>La commission de liaison avec les Polonais de l'étranger, qui est en charge des questions relatives à la diaspora polonaise.</p>	<p>Il existe un objectif de sélection et de soutien, sous la forme de subventions versées par le budget national, des meilleurs projets présentés par les organisations d'intérêt général qui visent à développer et à renforcer les liens entre la Pologne et la diaspora polonaise dans l'ensemble du monde.</p> <p>o Stratégie nationale (2012)</p> <p>o Plan pour la nouvelle diaspora (2011)</p> <p>o Politique migratoire de la Pologne (2008).</p>	<p>Cette autorité étatique est le ministère des Affaires étrangères. Il existe un soutien au niveau gouvernemental. Le fondement juridique général et le cadre de la politique du gouvernement à l'égard de la diaspora polonaise figurent dans la Constitution polonaise. Certaines lois nationales traitent de la communauté polonaise.</p>	<p>o Journée de la diaspora polonaise</p> <p>o Citoyenneté extérieure et droit de vote</p> <p>o Culturel (promotion de la culture polonaise à l'étranger + promotion du retour des émigrés)</p> <p>o Diffusion de programmes polonais sur la chaîne "Polonia"</p> <p>o Subventions allouées aux meilleurs projets de la diaspora</p> <p>o Autres: la plus grande partie de sa diaspora réside au sein de l'Union européenne.</p>
-----------------------	--	---	--	---	---	---	--

<p><b>Portugal</b></p>	<p>La diaspora désigne la dispersion d'une population, le fait qu'elle quitte son pays, alors que les émigrés sont des personnes qui quittent leur pays pour s'installer et vivre dans un autre pays, de façon permanente ou provisoire. Mais il s'agit d'une définition tirée d'un dictionnaire, et non du droit portugais.</p>	<p>o Pour connaître ce chiffre, il faut consulter le site internet de l'Observatoire de l'émigration o Même remarque</p>	<p>Oui, plusieurs. Mais le principal texte semble être le décret réglementaire n° 9/2012 du 19 janvier 2012, qui approuve la loi-cadre de la Direction générale des affaires consulaires et des communautés portugaises.</p>	<p>Il s'agit de la "commission des affaires étrangères et des communautés portugaises". Elle est en charge du suivi de la politique étrangère portugaise et de la politique relative aux communautés portugaises de l'étranger, ainsi que de la politique de coopération en faveur du développement.</p>	<p>Il existe un certain nombre de documents/plans d'action étatiques, par exemple la Résolution de l'Assemblée n° 84/2013, qui précise que le gouvernement présente chaque année à l'Assemblée un rapport qui synthétise les données relatives à l'émigration.</p>	<p>La Direction générale des affaires consulaires et des communautés portugaises et le Conseil des communautés portugaises, qui sont en charge de la mise en œuvre des politiques de protection des ressortissants portugais/communautés portugaises à l'étranger. Par ailleurs, pour ce qui est de la coopération avec l'Assemblée en matière d'émigration, il s'agit de la commission des affaires étrangères et des communautés portugaises. Le ministère des Affaires étrangères dispose d'un service central qui veille à l'aide sociale et juridique des ressortissants portugais de l'étranger par le biais de mesures d'inclusion sociale et culturelle et de formation professionnelle. Il existe par ailleurs un organe consultatif du gouvernement pour la politique relative aux communautés portugaises de l'étranger.</p>	<p>Mise en oeuvre de la politique de protection des ressortissants portugais qui vivent à l'étranger et des communautés portugaises de l'étranger.  o Autres: la crise a poussé la population du Portugal à s'installer dans d'autres pays de l'UE.</p>
------------------------	--	--	--	--	--	---	---

<b>République de Moldova</b>	Dans la législation nationale, le terme "diaspora moldave" est employé pour désigner les ressortissants moldaves qui résident à l'étranger.	<ul style="list-style-type: none"> <li>o 89 associations publiques de minorités nationales enregistrées</li> <li>o Il existe 159 organisations de la diaspora moldave enregistrées dans des pays étrangers.</li> </ul>	Non, mais il existe d'autres textes qui traitent des questions relatives aux organisations de la diaspora, comme le décret présidentiel n° 1638 du 30 août 2000 relatif à l'aide aux ressortissants moldaves résidant à l'étranger et à la collaboration avec ces personnes. Le gouvernement a par ailleurs pris un certain nombre de décisions pour soutenir les ressortissants moldaves qui résident à l'étranger, ainsi que l'identité culturelle moldave.	Oui, la commission parlementaire des droits de l'homme et des relations ethniques, qui élabore le cadre juridique en matière de droits de l'homme, de problèmes des minorités nationales, de questions religieuses et de nationalité en République de Moldova.	Il existe des documents étatiques qui visent à élaborer une politique d'État globale de soutien à la diaspora moldave. C'est par exemple le cas de la décision gouvernementale n° 237 du 17 avril 2012 relative à l'approbation du Plan d'action pour le soutien national, culturel et social de la diaspora moldave pour 2012-2014. + Le Plan national visant à favoriser le retour des travailleurs migrants moldaves de l'étranger.	Le gouvernement et le Conseil de coordination permanent. Le mécanisme national consiste à coopérer avec les associations publiques de la diaspora moldave, à soutenir leurs activités, à examiner leur situation sociale et culturelle, à contribuer à la satisfaction des besoins nationaux en matière de culture, de langue, d'éducation et d'information, à élaborer des programmes de coopération, à protéger les droits et les intérêts légitimes des personnes originaires de la République de Moldova, etc. + Le Congrès de la diaspora moldave (2004).	Élaboration d'une politique d'État globale de soutien à la diaspora; veiller à l'activité du Service des relations avec la diaspora de la Chancellerie d'État, afin de parvenir à une communication efficace et à des liens plus solides entre le gouvernement et la diaspora  o Privilégier l'émigration à l'immigration.
<b>Roumanie</b>	Non	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Non</li> <li>o Le Service des Roumains de l'étranger a enregistré 675 associations et fondations de Roumains de l'étranger.</li> </ul>	Il existe une loi consacrée à la diaspora (loi n° 299/2007), qui traite de l'aide accordée aux communautés roumaines de l'ensemble du monde.	Oui, la commission des communautés roumaines de l'étranger de chacune des chambres du parlement.	"La stratégie des relations avec les Roumains du monde entier" + Les stratégies nationales (2013 et 2017).	Le ministère des Affaires étrangères, Service des Roumains de l'étranger. Aucune information sur le mécanisme.	o Citoyenneté extérieure et droit de vote, ainsi que reconnaissance de la double nationalité + politisation de ces droits  o Autres: la plus grande partie de la diaspora du pays réside dans l'UE.

<p><b>Fédération de Russie</b></p>	<p>Le terme officiellement utilisé est celui de "compatriote", ce qui n'est pas le cas du terme diaspora.</p>	<p>Aucune information précise/Aucune information précise.</p>	<p>La loi fédérale n° 99-FZ du 24 mai 1999 "relative à la politique nationale de la Fédération de Russie à l'égard des compatriotes de l'étranger", qui établit le statut juridique du compatriote vivant à l'étranger.</p>	<p>La commission des affaires étrangères du Conseil de la Fédération: activités législatives, communication avec les compatriotes pendant les visites à l'étranger des sénateurs et activités en Russie.</p>	<p>Oui, le Programme de travail avec les compatriotes de l'étranger 2015-2017; le Programme fédéral des objectifs de langue russe (2011-2015); le Programme national d'aide à la réinstallation volontaire en Fédération de Russie des compatriotes vivant à l'étranger. Ces textes prévoient diverses mesures d'aide aux compatriotes</p> <p>o Stratégie 2020 de la Russie.</p>	<p>Il en existe plusieurs: la Commission gouvernementale des compatriotes de l'étranger, le ministère des Affaires étrangères et "l'Agence fédérale des affaires de la Communauté des États indépendants, des compatriotes de l'étranger et de la coopération humanitaire internationale". Au niveau fédéral il existe un certain nombre de programmes qui prévoient différentes mesures de soutien aux compatriotes (préservation de la langue et de la culture russes, médias, éducation des jeunes, aide juridique aux compatriotes, etc.).</p>	<p>Il existe un site internet disponible uniquement en russe. Selon le budget fédéral de 2015 et sur la période de planification de 2016 et 2017, 128 millions de roubles sont alloués aux ONG qui soutiennent et protègent les compatriotes de l'étranger.</p> <p>o Porte davantage sur l'immigration que sur l'émigration.</p>
<p><b>Saint-Marin</b></p>							

<p style="text-align: center;"><b>Serbie</b></p>	<p>Oui, il existe une loi relative à la diaspora et aux Serbes de la région. Le terme "diaspora" englobe les citoyens de la République de Serbie qui vivent à l'étranger et qui sont membres du peuple serbe (il concerne les émigrés du territoire de la République de Serbie). Les "Serbes de la région" désignent les membres du peuple serbe qui vivent en Slovénie, en Croatie, en Bosnie-Herzégovine et dans de nombreux autres pays de la partie orientale de l'Europe.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o 98 organisations enregistrées</li> <li>o 98 organisations enregistrées</li> </ul>	<p>La question est régie par la "loi relative à la diaspora et aux Serbes de la région"</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o La Constitution serbe Une loi particulière applicable pour tous les membres de la même ethnie à l'étranger (loi relative à la diaspora et aux Serbes de la région).</li> </ul>	<p>La commission de la diaspora et des Serbes de la région examine les questions relatives aux relations avec ces derniers, à la protection de leurs droits, de leur langue, de leur culture, de leur identité et des réfugiés.</p>	<p>La "Stratégie de maintien et de renforcement des relations entre le pays d'origine et la diaspora/les Serbes de la région".</p>	<p>Le Service de coopération avec la diaspora et les Serbes de la région au sein du ministère des Affaires étrangères. Des fonds sont consacrés au maintien et au renforcement des liens entre le pays d'origine et la diaspora. Le ministère compétent pour la diaspora supervise l'utilisation des fonds provenant du budget national de Serbie + Le ministère de la Diaspora+ Un Forum de Dialogue.</p>	<p>Préserver, favoriser et établir des relations entre l'État-parent et les Serbes de la région; améliorer la place et la protection du droit; créer les conditions propices à l'utilisation, l'apprentissage et la préservation de la langue serbe; préserver et promouvoir la culture serbe, l'identité ethnique, linguistique et religieuse de la diaspora; créer les conditions propices à son retour et à son inclusion dans la vie politique, économique et culturelle de la République de Serbie; créer les conditions propices au retour des réfugiés serbes sur les lieux de leur résidence antérieure et proposer des mesures de protection de leurs droits. Le budget du Service de coopération avec la diaspora et les Serbes de la région représente 1,62 % du budget de l'État.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Prix décernés aux Serbes de l'étranger Journée de la diaspora.</li> </ul>
--	--	--	---	---	--	--	--

<p><b>République slovaque</b></p>	<p>Diaspora: groupe religieux ou ethnique au sein d'une autre unité, le plus souvent au sein d'une unité plus importante (nation). Émigré: personne ou groupe qui quitte son pays d'origine pour divers raisons, qu'elles soient individuelles ou collectives.</p>	<p>o Non</p> <p>o Environ 60 000 Slovaques sont associés dans de nombreuses organisations, sociétés et écoles différentes, mais il est difficile de les comptabiliser en raison du nombre important d'organisations dans lesquelles les émigrés s'associent.</p>	<p>La loi 474/2005 relative aux Slovaques de l'étranger et portant modifications et ajouts de certains textes de loi.</p>	<p>Il n'existe pas d'organe spécialisé compétent pour cette question.</p>	<p>Selon la déclaration du Conseil national de la République slovaque (1999), la République slovaque a toujours reconnu et continue de reconnaître aux Slovaques vivant à l'étranger la qualité de partie intégrante de la nation, considérant que leur existence et leur histoire fait partie de l'histoire nationale slovaque et que leur culture fait partie du patrimoine culturel national.</p> <p>o Jusqu'en 2015, le fait de prendre soin des Slovaques de l'étranger représentait une notion de la politique nationale</p> <p>o Pas de droit de vote extérieur.</p>	<p>L'administration nationale des questions relatives à la diaspora relève de la compétence du Service des Slovaques de l'étranger. Ce service représente une unité organisationnelle du ministère des Affaires étrangères et européennes de Slovaquie. Le financement annuel des projets des Slovaques de l'étranger est assuré par le budget national en vue de développer la langue, la culture et l'identité nationales des ressortissants slovaques membres de la diaspora. En outre, les Slovaques de l'étranger peuvent obtenir sur demande un certificat qui leur permet de vivre et de travailler en Slovaquie et d'obtenir facilement la nationalité slovaque. + Forum de dialogue de la diaspora.</p>	<p>Préserver et développer la langue, la culture et l'identité nationales des ressortissants slovaques de la diaspora. Les Slovaques qui vivent à l'étranger peuvent également demander le certificat de "Slovaque vivant à l'étranger", qui les autorise à vivre et à travailler en Slovaquie et à obtenir facilement la nationalité slovaque. Environ 65 % de l'aide versée est destinée aux ONG qui exercent leurs activités à l'étranger.</p>
-----------------------------------	--	--	---	---	---	--	---

<p><b>Slovénie</b></p>	<p>Non, il existe seulement une distinction entre les émigrés et les travailleurs migrants.</p>	<p>o Il existe quatre organisations de la société civile o Aucune donnée exacte n'est disponible.</p>	<p>La loi relative aux relations entre la République de Slovénie et les Slovènes de l'étranger représente le fondement juridique des relations avec le peuple slovène. Elle prévoit le cadre juridique des dispositions financières des activités et des institutions. En application de cette loi a été créée une commission "des relations avec les Slovènes des pays voisins et des autres pays".</p>	<p>La commission des relations avec les Slovènes des pays voisins et des autres pays. Cette commission est chargée des activités liées au suivi de la coopération, à l'intérêt des Slovènes, au suivi de la mise en oeuvre de la politique applicable aux Slovènes des pays voisins, etc.</p>	<p>Plusieurs documents étatiques, à commencer par la "Stratégie des relations entre la République de Slovénie et les Slovènes de l'étranger". o Stratégie nationale (2008-2010) o Plan d'action (2009)</p>	<p>Le Service administratif des Slovènes de l'étranger + le Forum de la diaspora. Aucun mécanisme mentionné.</p>	<p>o Pas de citoyenneté extérieure en principe (en pratique, elle peut être accordée pour "réalisation ou contribution exceptionnelle").</p>
------------------------	---	---	--	---	--	--	--

<b>Espagne</b>	Pas de différence juridique	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Il existe 2 026 organisations enregistrées</li> <li>o Aucune information disponible</li> </ul>	La loi en question est la loi 40/2006 du 14 décembre 2006 relative au statut des citoyens espagnols de l'étranger. La seule disposition qui régit la coopération avec le parlement dispose: "Le Conseil général des citoyens espagnols de l'étranger demande à être entendu chaque année par la commission compétente du parlement pour rendre compte de la situation des citoyens espagnols de l'étranger".	Non	<p>La loi en question est la loi précitée n° 40/2006 du 14 décembre 2006 relative au statut des citoyens espagnols de l'étranger. Elle prévoit la création d'un portail web pour les citoyens espagnols qui résident à l'étranger, ainsi que la création du Conseil général des citoyens espagnols de l'étranger.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Reconnaissance de la double nationalité.</li> </ul>	<p>Le Conseil général des citoyens espagnols de l'étranger, qui dépend du ministère de l'Emploi et des Affaires sociales. La Direction générale des migrations, qui dépend du Secrétariat général de l'immigration et de l'émigration, est en charge de la gestion des subventions et programmes d'aide aux Espagnols de l'étranger.</p>	<p>La Stratégie nationale pour la diaspora consiste à promouvoir et à renforcer les associations des Espagnols de l'étranger, en leur dispensant une assistance sociale et culturelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Économique (politiques en faveur des émigrés vulnérables).</li> </ul>
<b>Suède</b>	Non	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Aucune information exacte, mais environ 60 organisations</li> <li>o Aucune information disponible</li> </ul>	Oui, mais elle est uniquement disponible en suédois.	Oui, la commission des affaires culturelles et le ministère de la Culture, en charge de la société civile.	<p>Pas sûr, mais probablement les "directives budgétaires du gouvernement à l'Agence suédoise pour la jeunesse et la société civile".</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Reconnaissance de la double nationalité</li> </ul>	L'Agence pour la jeunesse et la société civile. Cet organe administratif alloue les subventions aux différentes organisations, notamment aux organisations ethniques qui exercent leurs activités dans le domaine de la langue, de la culture, de l'identité et de la participation à la société.	S.O.



<b>Suisse</b>							
<b>Turquie</b>	Non	S.O./Non	La "loi relative à l'organisation et aux missions de l'Administration des Turcs vivant à l'étranger et des communautés apparentées".	Non	Oui, en Turquie, toute institution publique doit avoir un "plan stratégique". Aucune information supplémentaire.	<p>L'Administration des Turcs vivant à l'étranger et des communautés apparentées. Il existe un organisme gouvernemental qui alloue les subventions aux différentes organisations, y compris aux organisations ethniques qui exercent leurs activités dans le domaine de la langue, de la culture, de l'identité et de la participation à la société.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Direction générale du service des relations extérieures et des travailleurs à l'étranger</li> <li>o Présidence des Turcs à l'étranger et des communautés apparentées</li> <li>o Conseil consultatif des citoyens vivant à l'étranger</li> <li>o Services du Premier ministre turc</li> <li>o Direction des affaires religieuses</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Principalement politique et économique</li> <li>o Aucune politique globale en matière de diaspora</li> </ul>

<b>Ukraine</b>			o Loi relative au statut des Ukrainiens de l'étranger		o Plan d'action national consacré aux Ukrainiens de l'étranger o Programme de protection des droits et des intérêts des citoyens partis travailler à l'étranger o Pas de double nationalité		
<b>Royaume-Uni</b>	Non	S.O./S.O.	Non, mais il existe une loi qui régit le vote aux élections législatives des ressortissants britanniques vivant à l'étranger jusqu'à 15 ans après leur départ du Royaume-Uni.	Non	Non o Reconnaissance de la double nationalité	Il n'existe pas d'autorité unique, elle dépend du sujet. Aucun mécanisme mentionné.	Objectifs économiques. Ils semblent privilégier les "électeurs résidant à l'étranger". o Un des principaux pays d'accueil de l'UE o Approche globale de la diaspora